

## TERRE

Soyez heureux les amis :  
Dieu vient avec nous  
faire reculer la misère  
et distribuer avec nous  
des moissons de pain sur terre !

Soyez heureux les amis :  
Dieu vient avec nous  
se dresser contre la violence  
avec la puissance de la douceur !

Soyez heureux les amis :  
Dieu vient avec nous  
rendre enfin justice  
à ceux et celles qu'on a habitués  
à pleurer de peur et d'abandon !

Soyez heureux les amis :  
Dieu vient avec nous  
jeter la guerre dans un trou,  
et resserrer les mains  
en grand bouquet de paix !

Soyez heureux les amis :  
Dieu vient avec nous  
fonder une terre de joie pour tous !

Charles Singer

*Signes d'aujourd'hui n° 192  
Toussaint 2007*



n°90

Novembre 2007



# Bulletin de la Famille Camillienne de France



## SOMMAIRE

. Editorial	p 1
. Toussaint 2007 <i>Pere Serge Mercet</i>	p 2
. Rassemblement des laïcs et des religieux à Lourdes	p 4
. Paroles d'accompagnateur spirituel de la « Famille Camillienne » <i>Père José Wilson Correia Da Silva</i>	p 7
. Témoignage <i>Renée Raux</i>	p 8
. Le papillon	p 9
. Promesses de guérison <i>Eugenio Sapori</i>	p 10

Toute personne désireuse de connaître la Famille Camillienne de France peut nous contacter à l'adresse ci-dessous :

Famille Camillienne de France  
179 bis, bd Pasteur, B.P. 60026  
94363 BRY-SUR-MARNE Cédex  
E-mail : [famillecamilienne@yahoo.fr](mailto:famillecamilienne@yahoo.fr)  
Site : <http://famille.camillienne.free.fr>

### Tarifs :

Participation aux frais du bulletin : 23 € (10 numéros par an)

Soutien : tarif libre

Prochain bulletin : décembre 2007

### Comité de Rédaction

Père José Wilson Correia da Silva - Marie-Christine Brocherieux - Simone Bonifaci  
Anne-Marie Huet - Augustine Manga Nana - Marie-Josèphe Morteau - Joseph Rey

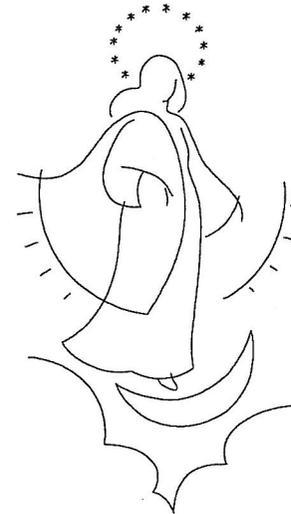
Maquette de couverture réalisée par Mathieu Lasne



*Samedi 8 décembre 2007  
à 16h 30*

*Venez rejoindre la Famille Camillienne  
pour prier le chapelet  
en l'honneur de  
la Solennité de l'Immaculée Conception de Marie*

*Chapelle de l'Hôpital Saint Camille  
Bry sur Marne (94)*



l'assistance des malades pauvres, l'activité de la Congrégation des Agonisants qui, en 1626,

*« a attribué des citoyens particuliers à toutes les paroisses de la ville, avec faculté de disposer de celle de la dite Congrégation aux malades qui ne veulent pas ou n'ont pas place à l'hôpital. Il y a un médecin ou un chirurgien pour le service de ces mêmes malades, en plus des autres médecins pour les pauvres de la paroisse et de la ville ».*

On rappelle aussi les appels aux « citoyens charitables » pour qu'ils assument le rôle de patrons par rapport aux hôpitaux. L'exercice de *patronage* est une occasion pour célébrer la munificence des classes élevées, pour faire parade de leur « charité » envers les pauvres malades. Ainsi, l'inauguration d'un nouvel hôpital devient une célébration du nouvel ordre social citoyen : le transfert des malades de l'ancien au nouvel Hôpital de la Vie est l'occasion d'une fête avec « grand concours de peuple », fenêtres ornées de tapis, sonneries de cloches, indulgences accordées par le Pape, *Te Deum* chanté dans la nouvelle église de l'hôpital, et une procession qui voit réunis tous ensemble, symboliquement, les membres de l'Archiconfrérie de l'hôpital – « la plupart, docteurs et nobles de cette ville » – et les malades, transportés de manière très commode sur des « couchettes » : c'est une image symbolique du fait que l'exercice de la « charité » envers les malades s'entremêle inextricablement, pour les classes élevées, avec le puissant fétichisme du prestige.

### Conclusion

Le lien de la promesse de guérison rééquilibre le rapport entre malade et soignant de manière à lui faire prendre substantiellement et non seulement formellement, un caractère contractuel. Pour les juristes, par contre, un lien contractuel entre médecin et malade ne pouvait pas exister. Pourquoi ? Lorsque nous parlons de pacte entre médecins et malades, les juristes ne mentionnent jamais l'élément qui, dans la réalité, était central dans la stipulation du pacte : la promesse de guérison. Ils insistent sur les liens que le pacte impose au malade, en exploitant sa peur, mais ils ne mentionnent jamais le lien que le contrat imposait au médecin : la promesse de guérir.

Pour cette raison, Gianna Pomata, vers la fin de son important travail, avoue :

*« Si j'avais dû écrire l'histoire du contrat entre malades et soignants exclusivement avec ces sources juridiques, le principe fondamental du pacte – le conditionnement du paiement à la guérison – aurait totalement disparu, comme s'il n'avait jamais existé. A l'époque moderne, en effet, les juristes n'en parlent jamais ».*

## EDITORIAL

Chers Amis,

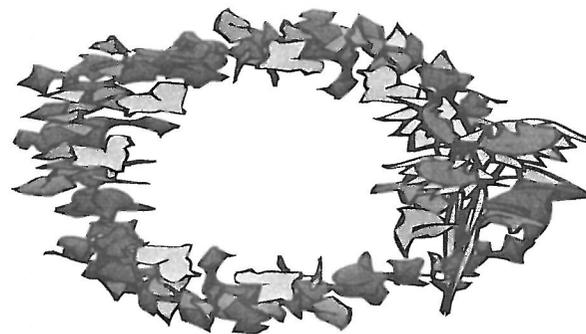
Déjà novembre et les jours qui raccourcissent, c'est la fête de tous les saints qui nous accompagnent dans ce temps où la lumière diminue. Pour nous aider à passer cette période difficile voici quelques textes et témoignages.

D'abord une homélie du Père Serge MERCET suivie de celle de la messe du rassemblement religieux-laïcs à Lourdes en octobre par le Cardinal Jean-Pierre RICARD, puis deux témoignages : l'un de Madame RAUX et l'autre du Père José Wilson CORREIA DA SILVA, notre nouvel accompagnateur spirituel.

Une petite fable et puis une réflexion sur les rapports entre les malades et les médecins dans l'ancien régime à Bologne du 16<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle.

En vous souhaitant une bonne lecture, nous restons en union de prière avec vous.

Simone



## TOUSSAINT 2007

*Homélie du Père Serge Mercet, M.I.*

*Messe à la Chapelle de l'Hôpital Saint Camille – Bry sur Marne*

Tous ces gens vêtus de blanc qui sont-ils et d'où viennent-ils ? Oui, d'abord ce sont ceux que l'Eglise a « canonisés » après s'être penchée attentivement sur le mystère de leur vie et avoir constaté qu'ils l'avaient rendu conforme au « code de vie » proclamé par le Christ dans les béatitudes. Mais c'est aussi **tous ceux beaucoup plus nombreux** dont les noms restent dans l'ombre, **les saints anonymes**. L'Eglise ne les a pas portés sur les autels, mais leur conformité à la loi d'amour de l'évangile de Dieu, leur a mérité tout autant que les premiers **d'être et de vivre** auprès de Dieu à jamais.

La célébration d'aujourd'hui veut **manifeste** ce que nous sommes en train de devenir nous-mêmes. Car la fête de tous les saints est aussi celle du **saint possible** que chacun porte en soi.

Il nous faut **corriger en effet plusieurs erreurs** de perspective à propos des saints. La première est celle de les imaginer seulement dans leur état achevé, une auréole sur la tête, dans la gloire de leur canonisation ! En réalité les saints sont **au milieu de nous**, « *même si ce que nous serons ne paraît pas encore clairement.* » 1 Jn 3, 2 comme le dit saint Jean. Les saints appartiennent d'abord à la terre, à ce peuple qui marche venant de la grande épreuve de cette vie, en cortège ininterrompu vers la Jérusalem définitive.

Souvent nous considérons les saints comme des surhommes échappant au commun des mortels, par leurs miracles et leur force exceptionnelle... là encore si l'on y regarde de plus près on ne voit pas que, chez eux, les défauts de caractère soient toujours vaincus ou abolis : **ils restent sujets aux passions**, mais ils les mettent au service de leur sainteté. C'est que la sainteté reste au fond **une passion convertie**, ordonnée à notre vocation divine, elle réalise en

lois romaines « sur les professeurs et les médecins », dans ces dernières, la seule règle qui fasse référence aux relations entre médecin et malade est la suivante, promulguées par les empereurs Valentinien, Valens et Gratien en 368 :

*« On crée autant d'archiatres qu'il y a de zones de la ville (excepté celle du port Sixtus et celle des Vestales). Ceux-ci, sachant qu'ils reçoivent des salaires des biens du peuple, soignent honnêtement les pauvres plutôt que de soigner honteusement les riches. Nous leur permettons aussi d'accepter ce que les gens guéris leur offrent en signe de reconnaissance mais non ce que les malades qui sont en danger leur promettent en échange de la santé ».*

Comme on le voit, cette loi ne concerne pas les médecins génériquement mais seulement les « archiatres » qui semblent être des médecins officiels, chacun au service d'une zone de la ville et salariés par l'Etat.

### Le rôle de l'éthique chrétienne

Pour comprendre le comportement des médecins, il ne faut pas non plus sous-évaluer le rôle de l'éthique chrétienne à laquelle faisait appel leur déontologie professionnelle. Dans la charge de médiation entre les intérêts des malades et ceux des soignants assumée par les archiatres, un rôle crucial revient à une interprétation particulière, dans les classes élevées, de l'éthique chrétienne de la charité. Dans cette conception, la pratique de la charité implique une relation entre un fort et un faible dans laquelle, paradoxalement, se produit un renversement de rapport : celui qui est faible, justement en tant que tel, a une force qui lui vient de sa faiblesse. Dans l'interprétation des classes élevées, cette force du faible est son droit à la protection.

Les archiatres ne voient pas tant les malades à travers les lunettes modernes du rapport entre professionnels et clients qu'à travers celles du rapport entre classe aristocratique et état plébéien. Dans cette optique, le malade apparaît comme la partie faible dans un rapport social et, en raison de sa faiblesse, il est protégé. Cette obligation aristocratique de protection est aussi comprise comme un exercice chrétien de la charité.

Cette obligation de protection charitable des malades est largement répandue dans la culture religieuse des classes élevées de la Bologne de la Contre-réforme. Nous sommes dans une société, organisée en corps qui reconnaissent le devoir de soutenir la santé corporelle, en plus de la santé spirituelle de leurs membres : à Bologne, en plus du réseau des hôpitaux, beaucoup de paroisses semblent avoir payé habituellement un médecin au service des pauvres. En 1570, par exemple, le cardinal Paleotti affecta un médecin pour le soin des pauvres dans chacune des paroisses ; il fut aussi érigé une congrégation dans le but de visiter et d'aider par des aumônes les malades et les pauvres. Les confraternités ont un rôle important dans l'assistance des malades ; en 1576, on institua dans la ville la Compagnie de Sainte Marie Reine du Ciel, dite des Pauvres, qui assurait à chacun de ses membres, du fait de la rétribution salariale annuelle d'un médecin, l'assistance gratuite en cas de maladie. Par contre, est liée directement à l'initiative des classes élevées dans

La demande de justice pour le dommage subi ne se limite donc pas à la demande d'une sanction, mais elle contient surtout la demande de restitution du paiement lorsque des soins n'ont pas réussi. L'objet de la transaction est la récupération de la santé perdue. Ce n'est pas tellement une prestation spécifique ou un service qui est acheté, mais le résultat des soins, le bien de la guérison.

L'usage de contracter un pacte de soins avec promesse de guérison a une longue histoire qui a laissé des traces tant orales qu'écrites. Nous savons que l'habitude remonte au moins au 13<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit d'actes rédigés dans les formes chez un notaire par lesquels le soignant et le malade s'engagent réciproquement, en fixant le salaire du soignant, le temps et les conditions de la guérison (définie en termes contrôlables de la part du malade) et occasionnellement aussi les manières selon lesquelles le malade doit collaborer au traitement, surtout avec l'obligation de suivre un certain régime.

La promesse de guérison est certainement l'aspect fondamental de l'accord direct entre le médecin et le malade. Elle est une convention que l'on retrouve traditionnellement dans la représentation des soignants : « Au malade, qui est suspendu à tes lèvres, tu promettras la santé, avec l'aide de Dieu », dit le *De instructione medici* d'Arcimateo, le manuel professionnel de la *Collection de Salerne* (12<sup>ème</sup> siècle). Quelles que fussent les motivations des médecins en promettant la guérison, cette promesse était généralement prise absolument au sérieux et à la lettre par les malades, comme un élément fondamental enchaînant du contrat de soins.

Liée à la promesse de guérison, il y a une clause mentionnée parfois explicitement dans les pactes, en vertu desquels, si le malade connaît une rechute après avoir payé le médecin, ce dernier devra le soigner de nouveau gratuitement jusqu'à guérison.

Mais c'est dans les *Leges Visigothorum* que se trouvent, mentionnées explicitement, les règles qui renvoient à l'usage du pacte de guérison. Ces lois sont expressément intitulées : « Des médecins et des malades » et se réfèrent aux cas spécifiques : a) s'il est demandé au médecin de soigner une maladie en vertu d'un contrat ; b) si un malade soigné par contrat vient à mourir.

La relation entre médecin et malade prescrite ici correspond parfaitement à la pratique des pactes de guérison : le médecin visitera le malade et, après avoir identifié le mal, il pourra assumer la responsabilité des soins dans le cadre d'un accord entre les partis. Le pacte définit clairement la responsabilité du médecin : rendre la santé au malade. Si le malade meurt, il est interdit au médecin de demander le salaire stipulé par le pacte. Cette idée que le paiement des soins est conditionné par le succès se trouve dans une loi ultérieure.

L'existence de ces règles dans les *Leges Visigothorum* nous montre que l'usage du pacte de guérison est très ancien : la datation probable de ces lois varie en fait entre la seconde moitié du 5<sup>ème</sup> siècle et la seconde moitié du 6<sup>ème</sup>.

En général, les *Leges Visigothorum* font de nombreux emprunts au droit romain et si nous comparons ces lois des Wisigoths « sur les médecins et les malades » avec les

nous les métamorphoses, fruit de la grâce et de la liberté de notre don à Dieu.  
**L'homme nouveau en nous.**

N'en doutons pas : Dieu n'exclut personne du salut qu'il a apporté, cependant **il ne l'impose pas ! Il le propose** « viens, suis-moi ! » libre à chacun d'accepter ou de refuser. Mais le suivre c'est prendre sur nos épaules la croix de la vie et de ses difficultés et la porter comme il a porté la sienne, ce qu'ont fait « les saints. » et c'est bien là toute leur gloire dont l'histoire exalte les exploits. Ils méritent les honneurs du triomphe, d'un triomphe éternel.

Suivons le Christ avec courage dans la foi à sa parole, prenons au sérieux les béatitudes. L'amour fraternel ! Un jour le ciel s'ouvrira pour nous comme pour ses élus que nous fêtons aujourd'hui.

C'est bien là notre espérance.



## RASSEMBLEMENT DES LAÏCS ET DES RELIGIEUX A LOURDES

**Rassemblement des 19-20-20 octobre 2007 organisé par la CSMF<sup>1</sup>**

**Les Familles spirituelles : un nouveau visage d'Eglise ?  
Vous serez mes témoins**

*Homélie du Cardinal Jean-Pierre RICARD,  
Président de la CEF<sup>2</sup>  
Dimanche 21 octobre*

Chers frères et sœurs en Christ,

Ces textes de l'Écriture retentissent particulièrement pour nous, ce matin, en résonance avec ce qui a été l'objet de nos échanges dans la journée d'hier. Si nous avons réfléchi sur les multiples initiatives d'association et de collaboration entre laïcs et communautés religieuses, entre différents états de vie, ce n'est pas pour en rester à un pur descriptif de nos fonctionnements, mais c'est bien pour nous aider à être aujourd'hui de vrais disciples et de vrais témoins du Christ.

L'Évangile de Jean vient justement nous dire en quoi consiste l'expérience chrétienne. Tout est exprimé par cette petite phrase très simple : « *demeurez en moi, comme moi en vous.* » (Jn 15, 4) L'évangéliste aime beaucoup ce verbe : demeurer. Il désigne pour lui cet état d'intimité dans la durée de Dieu et de l'homme, leur présence mutuelle, la permanence de leur alliance. Regardons bien cependant notre expression. Nous sommes en fait devant une fausse équivalence : nous avons encore à demeurer en Christ, alors que le Christ, lui, demeure déjà en nous. Si nous ne sommes pas sûrs, nous de notre présence à lui, nous sommes sûrs par contre de sa venue en nous : « *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons chez lui et nous ferons chez lui notre demeure.* » (Jn 14, 23). Il y a au cœur de l'expérience chrétienne l'affirmation d'un don, la bonne nouvelle de la réalisation d'une promesse : Dieu vient à la rencontre de l'homme, il vient pour

<sup>1</sup> Conférence des Supérieurs Majeurs de France

<sup>2</sup> Conférence des Evêques de France

Par contre, pour le Collège de Bologne, il est plus difficile de garder sous contrôle la compagnie des apothicaires, plus riche, prestigieuse et plus influente que celle des barbiers. Mais, dans la pratique, malgré les efforts constants de l'archiatre, au cours du 17<sup>ème</sup> siècle, la hiérarchie tripartite entre irrémédiablement en crise. Les plaintes des médecins contre les pratiquants inférieurs sont sporadiques jusqu'à la fin du 16<sup>ème</sup>, puis elles s'intensifient dans un crescendo qui atteindra son sommet au cours de la deuxième moitié du 17<sup>ème</sup>.

Les plaintes ne proviennent pas seulement des médecins, mais aussi des communautés elles-mêmes qui sont divisées en factions sur ces conflits et demandent le rétablissement de l'ordre traditionnel :

*« que le seigneur docteur fasse le médecin, le chirurgien le chirurgien et l'apothicaire l'apothicaire »,*

comme le demande à l'archiatre la communauté de Castel San Pietro en 1699.

### L'archiatre de Bologne

Il y a un tribunal des docteurs et une articulation du Collège de médecine. Pendant plus deux siècles, depuis la 2<sup>ème</sup> moitié du 16<sup>ème</sup> jusqu'à la fin du 18<sup>ème</sup>, les docteurs qui assument la charge d'archiatre sont tirés au sort chaque trimestre parmi les membres de cette institution. C'est un corps fermé, limité statutairement à 16 membres : il constitue une oligarchie académique et non un lieu de réunion des médecins comme pour un ordre professionnel moderne.

Parmi les documents de l'archiatre de Bologne, il se rencontre des types variés de soignants populaires, hommes et femmes : depuis les imposteurs itinérants jusqu'aux soignants de métier, comme les barbiers-chirurgiens et les « commères » obstétriciennes, intégrés, au moins en partie, dans le système médical officiel. Mais ceux-ci ne sont pas les protagonistes du livre de Gianna Pomata, tout comme ils ne sont pas les vrais protagonistes des actes judiciaires de l'archiatre. Par contre, une autre figure était dominante dans ces procès : celle des malades. Procès après procès, ils parlent abondamment dans les documents de l'archiatre de Bologne. Ils racontent l'expérience de la maladie, la tentative pour la comprendre et la combattre, mais aussi le rapport établi entre les divers types de soignants comme celui qui doit, selon la justice, être établi entre le malade et le soignant.

Ce qui ressort d'intéressant, surtout des déclarations des malades, c'est une conception spécifique sur la manière dont doit être organisé le rapport entre le malade et le soignant selon la justice. Les malades s'adressent à l'archiatre lorsqu'ils considèrent que l'équité a été violée dans la transaction avec le soignant. Leur critère d'équité est très simple : le travail d'un soignant ne se paie que s'il a été efficace ; on ne paie que si l'on a été guéri, pas autrement.

« Du fait que le médecin reçoit et demande un salaire, on ne peut pas dire qu'il vend sa science ou la santé qui sont des choses spirituelles, mais il place son travail et demande un salaire pour le travail accompli, comme médecin maintenant, et auparavant, comme étudiant ».

Et il ajoutait, d'une manière un peu contradictoire :

« Il est vrai que les saints médecins Côme et Damien n'acceptaient aucune récompense lorsqu'ils soignaient les malades, mais ils faisaient cela pour qu'il ne semble pas qu'ils vendent la grâce de la santé ».

### Système médical et pratiques thérapeutiques

Le système médical officiel de l'époque était considéré comme une hiérarchie ordonnée de figures et de fonctions complémentaires, à savoir : le médecin, l'apothicaire, le barbier-chirurgien. Cette répartition correspondait exactement à la répartition en trois tranches de la thérapie canonique de la médecine de Gallien (diète, pharmacie, chirurgie). Les fonctions étaient en plus considérées comme complémentaires entre elles du moment que toutes les trois étaient considérées comme indispensables, mais pas importants de la même manière.

La distinction était aussi rappelée dans le cadre du cérémonial. Chacun des trois groupes avait ses propres fêtes, ses propres lieux de culte, ses propres saints protecteurs. A dire vrai, les médecins et les barbiers-chirurgiens avaient en commun la dévotion aux saints thaumaturges Côme et Damien mais ils en célébraient la fête séparément, tous les 27 septembre : dans l'église des saints Côme et Damien pour les barbiers et à la cathédrale Saint Pierre pour le collège des médecins.

Comme l'affirmait efficacement Paolo Zacchia, auteur d'une somme médicolegale du 17<sup>ème</sup>, le médecin soigne les corps par l'exercice de facultés intellectuelles et non corporelles, apothicaires et médecins par contre opèrent avec les mains et non avec l'esprit ; c'est-à-dire qu'ils soignent le corps avec le corps et leur prestation de service est donc servile.

Par rapport à tout cela, le rôle de l'autorité médicale était de maintenir en même temps la distinction entre les fonctions et leur intégration hiérarchique. C'est l'effort principal sur lequel se concentre l'attention du l'archiatre dans la Bologne de la fin du 16<sup>ème</sup> siècle.

L'art du barbier-chirurgien, à Bologne, a une tradition très ancienne. Les statuts médiévaux de la compagnie (1320), tout comme ceux du 16<sup>ème</sup> siècle, précisent que, ainsi qu'il est dit dans ces derniers,

« l'exercice de barbier ne consiste pas seulement à raser la barbe et à laver et raser la tête mais aussi à enlever les dents ou le sang aux hommes de quelque manière et où que ce soit et de poser des ventouses ».

être son compagnon de route, il vient pour lui offrir gratuitement la puissance transformatrice de son amour. C'est Dieu qui fait toujours les premiers pas. C'est le Père qui, par le Fils et dans le don de l'Esprit, vient frapper à la porte de l'homme : « Voici que je suis à la porte et je frappe. Chez celui qui entend ma voix et qui m'ouvre, j'entrerai et nous mangerons en tête-à-tête, lui avec moi et moi avec lui. » (Ap. 3, 20). Oui, Dieu est là. Nous pouvons nous appuyer toute notre vie sur la fidélité du don de sa présence. C'est ce que j'exprime à chaque confirmand lors d'une confirmation, lorsque, lui traçant sur le front le signe de la croix avec le saint chrême, je lui dis : « Sois marqué de l'Esprit Saint, le Don de Dieu. »

Si Dieu vient à nous, la seule chose qu'il nous demande, c'est de lui ouvrir la porte. Il n'entrera pas par effraction, car il veut respecter la liberté qu'il nous a donnée. Il nous demande simplement de l'accueillir, de vivre en sa présence, de laisser sa Parole retentir en nous et son Esprit nous recréer de l'intérieur. Il nous invite à toujours nous brancher sur lui comme les sarments sur le cep de vigne, à nous laisser irriguer par sa vie et élaguer par sa Parole. En fait, cette sève qui coule dans le cep de la vigne et qui doit irriguer les sarments, c'est l'amour, c'est l'amour trinitaire de Dieu que nous avons à accueillir et que nous avons à rayonner : « Comme le Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés. Demeurez dans mon amour... Ce que je vous commande, c'est de vous aimer les uns les autres. » (Jn 15, 9, 17). Cet amour n'est pas celui auquel nous pouvons penser spontanément, un amour qui se vit dans la logique du donnant-donnant. L'amour qui vient de Dieu et que nous avons à vivre est un amour beaucoup plus gratuit, généreux. C'est l'amour de celui qui se donne, qui se livre, qui se décentre de lui-même, l'amour selon le Christ : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. » (Jn 15, 12-13).

C'est bien cet amour que nous avons à recevoir toujours plus profondément et c'est de cet amour dont nous avons à témoigner par toute notre vie. Car cet amour est pour tout homme. Le recevoir ne fait pas de nous des privilégiés mais des témoins passionnés par l'annonce de cette Bonne Nouvelle qui concerne tout homme. C'est d'ailleurs le Christ, qui, dans sa grâce, nous a choisis et établis pour cela.

On comprend ainsi que si le don de Dieu est total et immédiat, notre accueil et notre réponse à ce don soient sans cesse à reprendre, à actualiser, à

approfondir. La conversion à l'Évangile est toujours devant nous. C'est d'ailleurs la condition pour que la joie liée à l'accueil de l'Évangile nous soit donnée chaque jour dans le quotidien de nos vies.

Qui ne voit que pour cet accueil et cette réponse, nous avons besoin les uns des autres. Chacun a reçu un charisme qu'il ne peut pas garder pour lui tout seul mais qu'il a à mettre au service de tous. Chacun contribue avec la fonction qui est la sienne et le charisme qu'il reçoit au bon fonctionnement du Corps du Christ. C'est sur cet échange de dons que se fonde toute « famille spirituelle ». Il y a là dans les formes nouvelles qui surgissent aujourd'hui l'effet de l'action multiforme et parfois étonnante de l'Esprit Saint. Sachons en rendre grâce à Dieu. N'est-ce pas la réalisation de cette aspiration prophétique de Moïse : « Ah ! Si le Seigneur pouvait mettre son esprit sur eux pour faire de tout son peuple un peuple de prophète ! » (Nb 11, 29)



Marie-Christine,  
le Père Michel Riquet, Patricia  
et Manga, lors du  
rassemblement à Lourdes

*sentira convalescent et en amélioration de manière à pouvoir remuer partiellement la main, le pied, la cuisse et la jambe et de pouvoir s'habiller et chausser avec cette main et laver la main saine avec la main actuellement souffrante. Les choses se passant ainsi et avant le terme de ces quarante jours, messire Bertholucio a promis et convenu de donner et payer au plus tôt au même maître vingt-cinq florins d'or de la dite somme de cinquante florins en échange des médicaments déjà fournis et à faire en sorte encore pour achever pleinement la guérison. Le dit maître a ensuite promis et convenu de soigner et guérir complètement messire Bertholucio de manière telle que celui-ci ressente nettement, du côté malade, le même état de santé qu'il sent de l'autre côté du corps, actuellement sain, et une fois qu'il en sera ainsi et qu'il se sentira en bonne santé, messire Bertholucio a promis et convenu de donner et payer sans délai au même maître, sur sa demande, le restant de la somme convenue, c'est-à-dire 25 florins de bon or légal et pur comme il a été dit précédemment. De plus, messire Raynerio de feu messire Jacopino de Arzellatan, chapelain de Ste Marie Majeure, a déclaré formellement et solennellement au même maître Giovanni avoir en dépôt, sur requête de messire Bertholucio les 50 florins mentionnés plus haut et il a promis au maître de payer ces florins en tout et pour tout comme il a été dit auparavant à la condition que le paiement soit fait par le deuxième des susdits lorsque le premier se reconnaîtra complètement guéri par le maître.*

Dans ce texte apparaissent de nombreux aspects typiquement trouvables dans les documents notariaux médiévaux et encore, à l'époque moderne, dans ceux de l'archiatre de Bologne où est formulée la promesse de guérison formulée par le soignant. On note en effet : a) la promesse de paiement (par le malade) ; b) le dépôt de la somme conclue pour les soins auprès d'une tierce personne en qui les parties mettent leur confiance ; c) l'anticipation d'une partie du paiement aux premiers signes certains de l'amélioration du malade ; d) le report du reste à la conclusion heureuse des soins. Mais le total du paiement est expressément conditionné à la guérison complète.

Le pacte mentionne aussi un autre élément important : la guérison est entièrement définie par la perception du malade. L'attention ne porte pas sur la maladie comme entité abstraite mais sur une partie spécifique malade du corps. Cette définition de la maladie et de la guérison en termes pragmatiques ainsi que cliniques, entièrement reportables sur la perception et le jugement du malade, est un élément qui revient avec évidence dans de nombreux documents analogues.

Il est bon de rappeler que les conditions de rémunération de la pratique thérapeutique, à l'entrée de l'ère moderne, ne répondaient qu'en partie au critère mercantile d'échange de services et sont liées à des conditions d'ordre moral. Au 17<sup>ème</sup> siècle encore, il y a le souci du traité médico-légal, de rejeter énergiquement le soupçon de simonie qui, du point de vue de l'éthique chrétienne, planait comme une ombre sur les honoraires du médecin dans la mesure où ils étaient gagnés par la vente d'une *res spiritualis*. Déjà saint Antonin s'était soucié d'enlever cette ombre à la réputation chrétienne des médecins, lorsqu'il affirmait :

## PROMESSES DE GUERISON

### La part du malade

#### La promesse de guérison dans l'ancien régime à Bologne (16<sup>ème</sup> -18<sup>ème</sup>)

*Réflexions présentées par Eugenio Saporì,  
professeur au Camilliamum*

L'histoire de la médecine traditionnelle nous a beaucoup renseignés sur les rapports entre les médecins et les maladies mais très peu sur les rapports entre médecins et malades. Ce vide est probablement lié au caractère particulier qu'a pris, dans notre culture, la relation entre le médecin et le malade : c'est à la maladie comme entité conceptuellement distincte du malade, à son diagnostic, prévention et traitement que s'adresse l'attention professionnelle du médecin, comme thérapeute et comme homme de science.

En Europe, on a reconnu comme décisif le passage d'une conceptualisation de la maladie basée sur la symptomatologie suggestive du patient à un cadre théorique dans lequel la maladie prend une identité individuelle et spécifique, devenant une entité. Parmi les diverses attitudes possibles du médecin envers le malade, à celle de l'*ego adjuvans* (dont la vocation est avant tout de soigner le malade) s'est substitué toujours davantage, dans notre culture, celle de l'*ego sapiens* dont la motivation principale est la connaissance scientifique. De cette attitude est issue celle qui a été efficacement appelée « la disparition du malade de la cosmologie médicale ».

Mais est-ce là la 'vraie' ou la 'seule' histoire de la médecine ? Est-ce le critère unique et valable ? On en viendrait à penser qu'il en est ainsi s'il n'arrivait pas qu'on prenne connaissance d'une étude qui, à première vue, pourrait simplement paraître une chose d'un autre temps dans laquelle le rapport médecin-malade est considéré selon un critère tout autre.

Voici, par exemple, un engagement de 1316, rédigé devant notaire et divers témoins, portant en marge la formule *promissio et depositus*, dans le « livre des requêtes » de la Commune de Bologne :

*Pour tous ceux qui examineront cet instrument public, qu'il soit clair que le docteur maître Giovanni de Anglio, médecin, a assumé et entrepris les soins et la médication du notre sire Bertholucio, fils de feu Guidone dei Samaritani, citoyen de Bologne, soins que maître Giovanni assumera pour cinquante florins d'un bon or pur et d'un juste poids à la bolognaise, aux pactes et conventions ci-dessous : à savoir que le même maître Giovanni a promis à messire Bertholucio de le soigner pour les maladies dont il souffre avec tous ses remèdes, eaux et confectons que le maître Giovanni achètera à ses frais de manière telle que, dans les quarante jours, le seigneur Bertholucio se*

## PAROLES D'ACCOMPAGNATEUR SPIRITUEL DE LA « FAMILLE CAMILLIENNE »

*Père CORREIA DA SILVA, José Wilson, MI*

*Accompagnateur Spirituel de la Famille Camillienne de France*

### Point de départ : tous ensemble auprès des malades pour bien les assister.

J'étais à Rome dans notre « Maison Générale » quand le père Thierry de Rodellec, supérieur provincial de France, m'a contacté par téléphone et m'a invité à être l'accompagnateur spirituel national de la Famille Camillienne Laïque de France. C'est dans la joie et sans hésitation que j'ai dit : « oui ». Comment ne pas accepter une telle mission ? Comment dire « non » à cet appel quand le cœur de saint Camille est devant soi ? Le cœur d'un saint qui toujours disait « oui » aux appels des malades et aux hommes et aux femmes de bien qui travaillaient avec les malades ? Comment refuser un tel appel pour travailler avec les hommes et les femmes qui nous aident à actualiser et promouvoir le charisme et la spiritualité de notre « père spirituel » ? Dès ce moment-là j'ai commencé à porter la Famille Camillienne dans mes prières.

C'est la première fois que je travaille pastoralement avec la Famille Camillienne. Je suis sûr que mon approche de la Famille Camillienne Laïque enrichira ma vie fraternelle, spirituelle et humaine. Bref, j'ai toujours quelque chose à apprendre et à transmettre aux personnes qui partagent leur amour pour les malades selon Jésus Christ et saint Camille.

N'oublions pas que ce qui unit cette « Famille » est le désir de chacun et chacune de servir les malades selon leurs talents, leurs dispositions et leurs limites. Notre amour pour les malades efface nos différences sociales, politiques, économiques, intellectuelles, ecclésiales. Et nous fait partager nos peines et nos joies dans l'humilité et accueillir nos singularités dans la réciprocité.

Je profite du moment pour vous rappeler la mission de l'accompagnateur spirituel :

- promouvoir la croissance spirituelle de la FC, veiller à sa fidélité à l'Évangile, aux enseignements de l'Église et aux principes de la spiritualité camillienne ;
- offrir son assistance et son accompagnement au niveau des groupes ;
- faire, si possible, une visite annuelle aux groupes locaux (Cf. Statuts de la Famille Camillienne, n. 43).

Fraternellement.

## TEMOIGNAGE

*Renée RAUX, lectrice du bulletin*

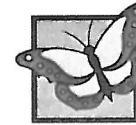
Vive les vacances ! dit la chanson quand se termine l'année scolaire. Eh bien moi, les vacances, je suis venue depuis le 26 juin les passer à l'hôpital Saint Camille.

Quelle drôle d'idée me direz-vous, mais un matin de juin, la fièvre m'a prise, difficulté à respirer et la jambe gauche qui avait déjà subi une grave intervention avait refait des siennes.

Mon médecin traitant a appelé le SAMU et direction l'hôpital Saint Camille à Bry sur Marne. Les urgences m'ont dirigée en médecine générale qui a diagnostiqué un érysipèle et une infection pulmonaire. J'ai eu droit à toute la panoplie médicale antibio, perf et j'en passe. Après dix jours de soins, j'ai pu descendre en soins de suite et de rééducation dans un service qui s'appelle « les Murets ». Entourée des bons soins des médecins et des infirmières. Je commençais à me remettre petit à petit quand il y a eu des complications suite à l'érysipèle. Et on a du remettre à plusieurs reprises mon retour à la maison en H.A.D. (hospitalisation à domicile). Heureusement que j'ai chaque jour la visite du Père Serge et que j'ai pu recevoir la communion, sinon bien des fois j'aurais craqué. J'ai aussi eu chaque semaine la visite de Simone qui fait partie de l'aumônerie et qui, chaque dimanche, venait me chercher pour la messe, quel réconfort de se retrouver tous réunis avec le Seigneur, Saint Camille et toute l'assemblée des chrétiens à la chapelle et de se sentir aimée et soutenue. Au moment d'échanger la Paix du Christ, un autre malade Joël a partagé cette Paix avec moi, quel bonheur !

Et voici qu'est arrivé le 14 juillet, la fête de Saint Camille ; avec Jean, un autre malade nous avons été conviés par les Pères Camilliens à fêter avec eux la fête de leur saint patron Saint Camille au cours d'une messe à la chapelle et à un déjeuner convivial à la communauté. Et c'est ainsi que cahin caha se sont écoulés trois mois d'hospitalisation au service des « Murets » entourée chaleureusement par les infirmières et les autres soignants, mes filles, mon gendre et mon ami Claude, j'ai pu garder le moral pendant tout ce temps. Maintenant je chemine vers la date de sortie qui devrait se profiler pour bientôt. Grâce à toute la chaleur et l'amitié que j'ai eu autour de moi sans oublier mon ami Bernard et Anne-Marie, je remercie le Seigneur car je sors encore plus forte et ma foi grandie par cette nouvelle épreuve.

## LE PAPILLON



Une personne compatissante voyant un papillon lutter pour se libérer de son cocon et voulant l'aider, écarta avec beaucoup de douceur les filaments pour dégager une ouverture. Le papillon libéré sortit du cocon et battit des ailes mais ne put s'envoler.

Ce qu'ignorait cette personne compatissante, c'est que c'est seulement au travers du combat pour la naissance que les ailes peuvent devenir suffisamment fortes pour l'envol. Sa vie raccourcie, il la passa à terre.

Jamais il ne connut la liberté. Jamais il ne vécut réellement.